



BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Devenez un professionnel du jardin et du paysage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Créer et entretenir des espaces paysagers et des jardins
- Reconnaître les végétaux, les planter et les entretenir
- Utiliser les machines du paysagiste en sécurité
- Réaliser des ouvrages de maçonnerie paysagère
- Participer concrètement à des chantiers

STATUTS POSSIBLES

- Formation initiale par alternance
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de Professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue

Code formation :
RNCP 31691

PROGRAMME

Enseignement Général

Français, Éducation socioculturelle, Histoire-Géographie, Anglais, Sport, Mathématiques, Physique Chimie

Enseignement Professionnel

Histoire des jardins, Biologie-Ecologie
Organisation du chantier d'aménagements paysagers
Travaux d'infrastructures paysagères
Techniques d'implantation et entretien de la végétation
Utilisation des matériels et conduite d'engins
Développement durable en aménagements paysagers

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation théorique enrichie d'une immersion pratique au sein d'entreprises paysagères afin d'appréhender le savoir faire.

Les méthodes actives et participatives de formation professionnelle et l'individualisation des apprentissages seront recherchées comme outil de formation complétées par une formation alternant regroupements et mises en situation.

Accompagnement personnalisé
Vérification des acquis

MODALITES D'EVALUATION

Diplôme du Bac Pro Aménagements Paysagers (niveau 4)
50% en contrôle continu (CCF)
50% en épreuves terminales

Financement et Rémunération APPRENTI

Financement de la formation pris en charge par les OPCO

Rémunération apprenti *	- de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26-29 ans
1ère année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année de formation	55% du SMIC	67% du SMIC	78 % du SMIC	100% du SMIC

Pré-requis : Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise du paysage (possibilité de signer un contrat 3 mois avant le début de la formation et 3 mois après)

Financement et Rémunération CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Financement de la formation pris en charge par les opérateurs de compétences (OPCO)

NIVEAU DE FORMATION	- de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC
Diplôme supérieur ou égal au bac	65% du SMIC	80% du SMIC	ou 85% du SMC

Pré-requis : Signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise du paysage (1 an minimum)

Financement et Rémunération STAGIAIRE FORMATION CONTINUE

Selon le statut du stagiaire à l'entrée en formation :

- Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- OPCO divers pour les salariés
- CPF
- Autofinancement

Cout de la formation : 3900 €

Pré-requis : être titulaire d'un BAC pour une entrée en Terminale ou Parcours Spécifique

DUREE

Parcours sur 3 ans de 1900h en alternance
 25 semaines en entreprise en 2nde
 24 semaines en entreprise en 1ère
 21 semaines en entreprise en Terminale

POURSUITE D'ETUDES

- BTSA Aménagements Paysagers
- CS "Taille et soin des Arbres"
- CS "Maçonnerie paysagère"
- CS PPAM
- BTSA Productions Horticoles

LES + DE LA MFR

- Formation SST
- CACES (cat 1 R482)
- Formation PRAP
- Visites entreprises et jardins
- Voyage d'études

MODALITES D'INSCRIPTION : dossier de candidature à retirer à partir de janvier et entretien de motivation lors d'un RV individuel.

Délai d'accès : 2 mois après acceptation de la candidature et /ou du mode de financement et obtention d'un contrat d'apprentissage ou professionnalisation.

SUIVI DE L'ACTION : bilan permettant de mesurer la satisfaction et d'appropriation des participants en fin de formation

Référente Bac Pro AP : Myriam VOISIN (myriam.voisin@mfr.asso.fr)

Référente Handicap : Diane DRAEMER (diane.kraemer@mfr.asso.fr)

67 Rue du Gestas 33670 LA SAUVE
mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr
www.mfr-entredouxmers.fr

Tél : 05 56 23 01 32

